



établissement  
national des  
invalides de  
la marine

SECURITE SOCIALE  
DES MARINS

*Sous-direction du personnel, de la modernisation  
et du pilotage des services*

*Bureau de la gestion des ressources humaines (PMP1)*

Paris, le **16 DEC. 2010**

**Affaire suivie par : Nathalie Farganel**

Tél. : 01 44 49 87 35 – Fax : 01 44 49 87 72  
Courriel : [nathalie.farganel@equipement.gouv.fr](mailto:nathalie.farganel@equipement.gouv.fr)

**Le directeur**

à

Madame et Monsieur les sous-directeurs  
Monsieur le Trésorier-Payeur général,  
Agent comptable  
Monsieur le chef du Service du contrôle  
médical p.i.  
Mmes et MM. les chefs de division, de  
mission, de centre et de bureau

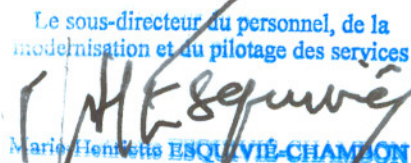
**Objet** : Consignes de gestion du temps de travail en cas d'intempéries

Le récent épisode neigeux a entraîné de nombreuses difficultés de déplacement pour les agents se rendant sur leur lieu de travail, ainsi que la fermeture d'établissements scolaires.

Pour tenir compte de ces événements imprévisibles, sont mises en place les mesures suivantes :

- pour les agents dans l'impossibilité totale de se déplacer, ou dont les enfants n'ont pas pu être accueillis par leur établissement scolaire, une autorisation spéciale d'absence est accordée ;
- les agents qui sont arrivés sur leur lieu de travail après le début de la plage fixe du matin, ou qui ont dû écourter leur journée, se verront crédités d'une journée habituelle de travail selon leur modalité horaire.

Cette mesure est pérenne. Elle s'applique rétroactivement pour les jours précédents d'épisode neigeux et pour ceux éventuellement à venir.

Le sous-directeur du personnel, de la  
modernisation et du pilotage des services  
  
Marie-Henriette ESQUIVÉ-CHAMBON

Copie : Monsieur le directeur-adjoint